

COMPTE RENDU

REUNION CODIR

DATE	5/ 07/2017
LIEU	HOPITAL CLARAC
PARTICIPANTS	Jean-Luc FANON (président du CS), Guy-Albert RUFIN-DUHAMEL (directeur), Dominique BRACCIANO (agent comptable), Jacqueline BAUDIN (présidence commission budgétaire),
INVITEES	Clarisse JOACHIM (membre du CS), Sylviane DIMBOUR (membre du CS),
ABSENTS	Pierre HELENON (président du Comité d'Ethique), Jocelyne SCHAEFER
EXCUSES	(présidente de la commission sociale)
DIFFUSION	www.cancer-martinique.fr

Ordre du jour

- 1) point sur le rôle et la composition du CODIR
- 2) point sur la relation contractuel ARS / GIP
- 3) point sur les travaux d'élaboration du budget
- 4) suivi de la feuille de route régionale (plan cancer 2014-2019)
- 5) point sur les engagements
- 6) retours de mission du directeur
- 7) point sur les retraitements entre le GIP et l'association (salaires,...)
- 8) questions diverses

Compte rendu

- 1) point sur le rôle et la composition du CODIR

Le CODIR est un outil de gouvernance rapprochée interne au GIP, de manière à privilégier la concertation dans le suivi des dossiers et des décisions.

Le CODIR assiste le directeur sans pour autant se substituer à la responsabilité de celui-ci vis à vis des tiers en sa qualité de représentant légal du GIP :

- le rôle du CODIR est consultatif pour toute décision à caractère légal ou réglementaire relative à la gérance du GIP,
- le rôle du CODIR est décisionnaire par vote pour tout sujet sur lequel le directeur souhaite une décision concertée.

Le CODIR s'inscrit dans le cadre du rôle propre du président du conseil stratégique prévu à l'article 24 de la convention constitutive du GIP.

- Il garantit la mise en œuvre de la politique décidée en assemblée générale dans le cadre des orientations régionales et territoriales en matière de coordination et de pilotage de la prise en charge des patients atteints de cancer,
- Il veille au respect des textes réglementaires dont la convention constitutive,

- Il s'assure du bon fonctionnement des différents organes consultatifs placés auprès du directeur.

Sa composition est arrêtée par décision du président du conseil stratégique qui le préside.

- Le président du conseil stratégique,
- Le président de comité d'éthique,
- La présidente de la commission budgétaire,
- La présidente de la commission sociale
- directeur,
- L'agent comptable,

2) point sur la relation contractuel ARS / GIP

Le directeur informe qu'un contrat a été conclu avec l'ARS pour fixer le financement 2017.

- 173 120,00€ au titre du FIR pour le financement du RRC,
- 58 600,00€ pour couvrir les frais d'installation du GIP et les frais engagés dans le cadre des premiers carrefours.

Le contrat doit être soumis pour visa au contrôleur budgétaire en région avant d'être signé par le DGARS.

Les premiers paiements devront intervenir avant le 31/07/2017 selon les informations communiquées par la direction de la stratégie (ARS) en charge de l'instruction de ce dossier.

Un exemplaire dématérialisé du contrat sera adressé au membre du CODIR dès retour du document signé par l'ARS.

3) point sur les travaux d'élaboration du budget

Le directeur et l'agent comptable travaillent actuellement sur le projet budgétaire 2017. Ce document financier s'inscrit dans le cadre d'un formalisme très précis fixé par le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique qui prévoit la mise en place d'une comptabilité budgétaire, distincte de la comptabilité générale.

Le budget se doit d'être lisible et intelligible pour l'organe délibérant. L'agent comptable fait remarquer la nécessité de valoriser et de faire apparaître dans le budget la participation du CHU de Martinique qui met à disposition du GIP du personnel et contribue à son fonctionnement logistique sans demande de remboursement. Il sera présenté pour avis en commission budgétaire au plus tard le 17/07/2017. Le conseil stratégique devra l'approuver en séance plénière avant le 31/07/2017 afin de le rendre exécutoire.

4) suivi de la feuille de route régionale (plan cancer 2014-2019)

Le directeur porte à la connaissance du CODIR que l'ARS a lancé les travaux préparatoires du PRS 2. Le GIP co-pilote le groupe de travail cancer avec le Dr Patricia BLONDEL, directrice du pôle médicale de l'ARS Martinique. Une information générale sera faite au prochain CODIR auquel on pourrait inviter le Dr P BLONDEL.

5) point sur les engagements

Ce point sera précisé et détaillé dans le budget qui sera soumis à l'approbation de l'organe délibérant. Le directeur (ordonnateur) et l'agent comptable travaillent également sur le renseignement du logiciel WIN M9 qui sera opérationnel après leur formation prévue à Reims les 18, 19, 20 juillet prochain.

6) Retours de mission du directeur

Le directeur a réalisé 6 missions :

- 4 déplacements sur la métropole (dont 3 financés par l'INCa)
- 1 déplacement en Guadeloupe (conférence des RRC d'outre-mer présidé par M. RUFIN, réunion de travail avec le RRC de Guadeloupe)
- 1 déplacement en Guyane (conférence des RRC d'outre-mer présidé par M. RUFIN, réunion de travail avec le RRC de Guyane, point sur l'accueil des patients guyanais à la Martinique, retour par EVASAN des patients en soins palliatifs,...)


	Dates	Lieu	Financement
1	8 au 11 janvier 2017	Paris	INCA
2	12 au 15 février 2017	Paris	RRC
3	7 au 11 mars 2017	Paris	INCA
4	13 au 14 juin 2017	Guadeloupe	RRC (conférence de l'outre-mer)
5	15 au 17 juin 2017	Guyane	RRC (conférence de l'outre-mer)
6	22 juin au 1 ^{er} juillet 2017	Paris	INCA

7) point sur les retraitements entre le GIP et l'association (salaires,...)

L'association PROM a sollicité et obtenu un découvert auprès de la BRED pour pallier à l'absence de financement du GIP notamment pour le versement d'acompte pour les salaires. Il convient de prévoir et de sécuriser le remboursement des sommes payées par l'association pour le compte du GIP depuis le 1^{er} janvier 2017. Un état récapitulatif des opérations sera réalisé et approuvé entre l'association et le GIP avec le concours du commissaire aux comptes de l'association (le cabinet LAUHON) et l'agent comptable du GIP. Mme DIMBOUR, membre du conseil stratégique du GIP et trésorière générale de l'association, présentera un rapport sur les retraitements.

8) questions diverses

- le CODIR se réunit le 1^{er} mercredi de chaque mois au bureau du directeur,
- le conseil stratégique devra se réunir avant le 31 juillet 2017 pour statuer notamment sur l'approbation du budget,
- Urgence du recrutement en lien avec la Ligue contre le cancer d'un assistant d'exploitation pour la maison d'accueil des patients et des proches sur le site de Clarac.


Le Président du CS
Dr Jean-Luc FANON

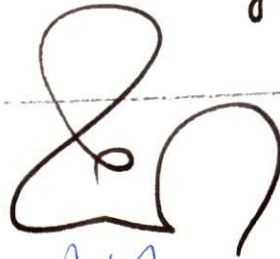
GIP. PRO 7

codir du 5/07/2017

Nom

engagement

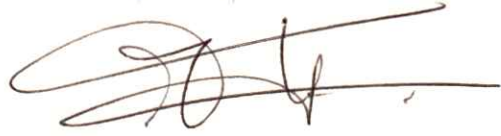
fauon R



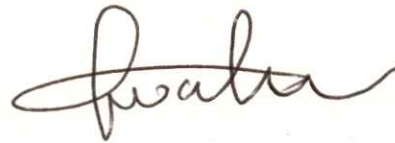
DIMBOUR Sylviane



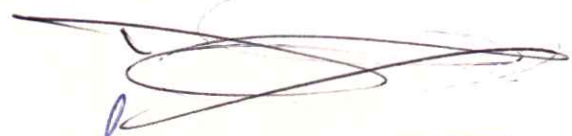
VERONIQUE-BAUDIN
Jacqueline



JOACHIM Clarisse



BRACCIANO Dominique



DUFIN Guy-Abel

